

DGA C2T/AP/SE

Privas, le 24 septembre 2021

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le secteur associatif a été fortement malmené par la crise sanitaire. De nombreux ardéchois qui participaient autrefois activement à la vie associative renoncent aujourd'hui, dans ce contexte incertain, à poursuivre cet engagement. Le tissu associatif ardéchois est néanmoins une force importante de notre territoire, et bénéficie notamment aux jeunes qui, en y pratiquant des activités sportives, culturelles ou de loisirs notamment, y trouvent une source d'épanouissement personnel et de construction de leur parcours citoyen.

Afin d'encourager les jeunes, et plus particulièrement les collégiens, à participer prioritairement à des activités proposées par les associations ardéchoises, le Département de l'Ardèche va prochainement mettre en place deux dispositifs de soutien : d'une part, chaque collégien qui s'inscrira dans une association mais également dans une structure publique ardéchoise pour pratiquer une activité sportive ou culturelle bénéficiera d'une aide de 60€, majorée à 80€ si l'élève est en situation de handicap, pour aider à payer les frais d'adhésion, d'inscription, de licence ou liés à la tarification de l'activité suivie. D'autre part, le Département instaure un mécanisme de garantie financière : si, du fait de la crise sanitaire, les activités physiques ou sportives sont interrompues, le Département prendra à sa charge, au prorata de la durée de la suspension, les frais engagés par les collégiens pour s'inscrire à ces activités.

Cette mesure incitera, nous l'espérons, les collégiens ardéchois à se réengager massivement dans la vie locale et associative en particulier. Son succès réside dans la bonne information que pourront avoir les collégiens quant à son existence : vous trouverez ainsi, joint au présent envoi, une affiche de communication autour de ce dispositif, que nous vous serions reconnaissants d'afficher au mieux, par exemple au sein de l'espace dédié aux inscriptions et à vos diverses activités.

Les collégiens intéressés trouveront toutes les informations et modalités de demande de l'aide sur le site internet du Département : <https://www.ardeche.fr/associations>

Ce dispositif, que le Département souhaite expérimenter en cette rentrée, marque l'attachement du nouvel exécutif en faveur de la jeunesse et de la vie associative, formidables vecteurs d'émancipation et d'attractivité pour notre territoire.

Comptant sur votre soutien à la communication autour de ce dispositif, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Olivier AMRANE
Président du Conseil départemental de l'Ardèche



Ingrid RICHIOUD
Vice-Présidente en charge de l'Education
et de la Jeunesse



Christian FEROUSSIER
Vice-Président en charge des sports,
de la culture, de la vie associative et
de l'attractivité du territoire

